

Original : anglais

Appendice 1

RÉPONSE DES ÉTATS-UNIS AUX ACTIONS SUGGÉRÉES PAR LE PRÉSIDENT DU COC

Barbade : Les États-Unis félicitent la Barbade d'avoir présenté une feuille de contrôle sur la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins, mais ont été déçus de constater le manque d'informations sur la mise en œuvre rigoureuse des mesures de l'ICCAT concernant les requins. Par exemple, l'ICCAT interdit depuis 2011 la rétention des requins océaniques, mais il semble que la Barbade n'ait pas encore mis en œuvre les mesures requises pour cette espèce menacée.

Chine : Nous remercions la Chine d'avoir clarifié ses données sur le requin-taube bleu de l'Atlantique Nord. Nous attendons avec impatience de voir une soumission des données actualisées et encourageons respectueusement la Chine à soumettre des données sur les rejets, étant donné que sa flottille ne retient pas de requin-taube bleu de l'Atlantique Nord, comme indiqué dans sa feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins. Il est essentiel de soumettre ces données en temps utile pour soutenir l'amélioration de la science et de la gestion des requins.

Côte d'Ivoire : Les États-Unis remercient la Côte d'Ivoire pour sa réponse à ses questions. Étant donné que la Côte d'Ivoire développe activement sa flottille de palangriers, il est particulièrement important que la mise en œuvre des mesures concernant les istiophoridés et les requins soit déclarée dans les feuilles de contrôle. La Rec. 16-11 exige que les CPC prennent ou maintiennent des mesures appropriées pour limiter la mortalité des voiliers. Ces mesures pourraient inclure par exemple la remise à l'eau des voiliers vivants, l'encouragement ou l'obligation d'utiliser des hameçons circulaires ou d'autres modifications d'engins efficaces, la mise en œuvre d'une taille minimale et/ou la limitation des jours en mer.

El Salvador : Nous sommes d'accord avec l'approche suggérée par le Président d'envoyer une lettre au Salvador, ce qui lèvera effectivement son identification de 2019. Les États-Unis notent que si les prises du Salvador l'année dernière ont continué à dépasser le plafond de 1.575 t de thon obèse fixé par la Rec. 16-01, ses prises ont diminué par rapport à l'année précédente.

Cela dit, les États-Unis doivent exprimer leur choc et leur grave préoccupation concernant la réponse du Salvador à leurs questions dans le COC_320A. Il semble que plutôt que de faire des efforts pour améliorer le respect des mesures de l'ICCAT dans la pêcherie de thon obèse gravement surexploitée, le Salvador ait choisi de tenter de contester à nouveau son identification de 2019 par la Commission en s'efforçant de modifier le déroulement de la réunion de l'ICCAT. C'est inapproprié et constitue un gaspillage important du temps précieux de chacun. Il ne fait aucun doute que le Salvador a été identifié l'année dernière. En conséquence, la Commission a délivré une lettre d'identification. La suggestion selon laquelle les CPC pourraient consentir à une modification post facto d'une décision de la Commission simplement en ne remarquant pas une modification tardive, substantielle et inappropriée du rapport du COC - une modification qui n'a pas été correctement portée à l'attention des CPC - est absurde. La demande du Salvador de se radier de la liste des CPC identifiées est arrivée tardivement dans le processus après qu'une majorité de CPC, dont les États-Unis, aient déjà entrepris un examen approfondi du rapport. Nous encourageons le Salvador et toutes les CPC à respecter les décisions de la Commission. Nous espérons en outre que cet épisode ne reflète pas le niveau actuel de la volonté du Salvador d'entreprendre de bonne foi des négociations en vue d'adopter des mesures améliorées de gestion des thonidés tropicaux, qui sont sérieusement nécessaires.

Corée : Sur la base des informations mises à jour et de la correspondance de la Corée, les États-Unis ne savent toujours pas si la Corée interdit ou exige la rétention du requin-taube bleu de l'Atlantique Nord. Nous demandons à la Corée de clarifier ses règles nationales dans son rapport annuel de 2021 et dans la présentation de sa feuille de contrôle des requins, et de s'assurer que les données sur les rejets sont correctement collectées et communiquées à l'ICCAT. La Corée a également indiqué que les divergences dans les données communiquées peuvent être dues à la capacité des pêcheurs à identifier les espèces de requins. Nous encourageons la Corée à fournir aux pêcheurs la formation nécessaire pour identifier les espèces

capturées accidentellement, ce qui permettra d'obtenir des données plus précises sur les rejets et les débarquements.

Liberia : Les États-Unis remercient le Liberia pour sa réponse à leurs questions dans le COC_320A. Notre analyse a identifié treize navires qui ont entrepris des activités d'errance suspectes alors qu'ils battaient pavillon libérien :

<i>Nom du navire</i>	<i>Pavillon au moment des incidents</i>	<i>OMI</i>	<i>Nombre d'événements</i>	<i>État actuel</i>
GENTAMARU	LBR	9620384	36	Sous pavillon panaméen 2019-03
CHIKUMA	LBR	9666493	32	Transfert de propriété à "Eikyo Marine Inc" 2020-03
MEITAMARU	LBR	9071583	22	Sous pavillon panaméen 2020-09
SHOTAMARU	LBR	9194892	8	Sous pavillon sud-coréen 2020-01. Rebaptisé "Lake Aurora"
VICTORIA2	LBR	9140097	5	Sous pavillon panaméen 2018-09, sous pavillon russe 2020-01. Rebaptisé "AMFITRITA"
PACIFICMERMAID	LBR	9045924	3	Reste sous pavillon libérien
ATLANTICREEFER	LBR	9179256	2	Reste sous pavillon libérien
EASTERNBAY	LBR	9143752	2	Sous pavillon panaméen 2019-12. Rebaptisé "FRIO GALICIA"
EVERESTBAY	LBR	8911073	1	Reste sous pavillon libérien
ZENIT	LBR	8700228	1	Démoli 2019-03
PACIFICREEFER	LBR	9179268	1	Reste sous pavillon libérien
BALTICPATRIOT	LBR	9038488	1	Sous pavillon des Bahamas 2020-09
REINA	LBR	8202226	1	Démoli 2019-03

Nous espérons que ces informations supplémentaires seront utiles au Liberia et aux autres CPC et qu'elles pourront éclairer la lettre du Président du COC au Liberia.

Maroc : Les États-Unis remercient le Maroc pour sa réponse à leur question dans le COC_320A. Nous demandons au Maroc de communiquer les données sur les rejets morts et les données de la pêche récréative de makaires en 2021.

Namibie : Les États-Unis sont d'accord avec la suggestion du Président concernant l'identification, étant donné que plusieurs questions d'application se posent. Nous avons également noté l'augmentation de l'activité d'affrètement et les préoccupations du Secrétariat concernant le fait que les CPC ne mettent pas en œuvre les exigences de déclaration d'affrètement. Nous encourageons la Namibie et ses partenaires

d'affrètement à s'assurer que sa flottille d'affrètement est correctement contrôlée et que ses activités d'affrètement sont correctement déclarées à l'ICCAT.

Sénégal : Les États-Unis restent préoccupés par les performances récentes du Sénégal en tant qu'État du pavillon et du port et encouragent le Sénégal à assurer un contrôle et une application appropriés de sa flottille et de ses ports.

Saint-Vincent-et-les-Grenadines : Les États-Unis encouragent Saint-Vincent-et-les-Grenadines à fournir des informations à la Commission sur les rencontres suspectes en mer mentionnées dans le COC_317 et le COC_320A, et nous demandons que le Président du COC inclue cette demande dans la lettre de la Commission à Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

Taipei chinois : Les États-Unis restent préoccupés par le fait que le Taipei chinois pourrait sous-déclarer ses rejets de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord (et peut-être d'autres espèces). Nous encourageons le Taipei chinois à fournir davantage d'informations sur la manière dont ces estimations sont obtenues et/ou sur les méthodes utilisées par ses navires pour éviter ces interactions.